

Annexe Arrêté Permanent N°2024-0663


9-15, rue de la Bergerie (classée zone 30), rétrécissement de chaussée

Les usagers circulant dans le sens Est-Ouest devront laisser la priorité aux usagers circulant dans le sens Ouest-Est.



10 JUL, 2024

Le vice – président délégué


Bertrand Affilé